



Redépôt de plainte retirée? est-ce possible

Par Visiteur

Peut-on réactiver ou redéposer une plainte retirée ?

Par Visiteur

Cher monsieur,

Peut-on réactiver ou redéposer une plainte retirée ?

Techniquement, une plainte SANS constitution de partie civile n'est qu'une simple dénonciation: Elle peut être retirée mais n'empêche jamais, sauf exception, le procureur de la république de poursuivre.

Dans un tel cas, à moins qu'il n'y ait prescription, il est tout à fait possible de re-déposer une plainte.

Très cordialement.